



COMMUNE DE NANTOUILLET

Info-Mairie du mois de Juin 2019

NUMÉROS UTILES :

MAIRIE DE

NANTOUILLET :

09.67.55.11.28

Ou 01.64.36.24.06

MAIRIE DE GRESSY :

01.60.26.11.15

MAIRIE DE

SAINT-MESMES :

01.60.26.24.20

COMMISSARIAT

VILLEPARISIS :

01.60.21.36.50

ÉCOLE DE GRESSY :

01.60.03.36.98

ÉCOLE DE

SAINT-MESMES :

01.64.27.97.22

ENEDIS URGENCE/

DÉPANNAGE 24H/24H :

09.72.67.50.77

SUEZ URGENCE :

09.77.40.11.79

HORAIRES SECRÉTARIAT

DE MAIRIE

LUNDI : 13H30 À 17H

MARDI : 9H À 12H30

JEUDI : 9H À 12H30

ET 13H30 À 17H

VENDREDI : 13H30 À 17H30

SAMEDI : 9H À 12H

**EN CAS D'URGENCE,
CONTACTEZ LE 07.62.56.24.06**

PERMANENCE DES ÉLUS TOUS LES SAMEDIS MATINS EN MAIRIE

Pour être informé en temps
réel des dernières infos,
n'hésitez pas à consulter notre
page Facebook :
« Mairie de Nantouillet »
Et notre site internet:
www.nantouillet.com

**Le secrétariat de mairie
sera fermé
Du lundi 22 juillet au
Dimanche 04 août 2019**

LE MOT DU MAIRE

Chères Nantolétaines, Chères Nantolétains,

Ca y est, le soleil tant attendu est enfin arrivé ! Et avec lui, l'annonce des grandes vacances et de la fin de l'année scolaire.

L'épisode caniculaire que nous vivons vient perturber la période d'examen de nos collégiens et je souhaite de tout cœur que tous ces changements ne les aient pas trop impactés.

J'ai également une pensée pour nos lycéens, pour qui, les examens n'ont pas été reportés mais qui ont malgré tout, passé leurs épreuves dans des conditions climatiques parfois tout aussi éprouvantes.

Je souhaite vivement que les résultats leur fassent vite oublier ces désagréments.

Bien-sûr, je pense aussi à nos anciens. J'espère que la vague de chaleur leur est supportable et je leur rappelle que le CCAS a mis en place un registre nominatif pour ceux et celles qui souhaitent y figurer. Cela nous permet de veiller sur les personnes les plus fragiles. J'ajoute que, si certains ressentent le besoin de rester « au frais », nous pouvons les accueillir dans la salle du conseil, en mairie, durant ces épisodes de fortes chaleurs.

Un bon nombre d'entre vous vont quitter leur domicile durant l'été et je tiens à vous rappeler l'existence de l'opération « tranquillité-vacances » mise en place par les services de police du Commissariat de Villeparisis. Celle-ci consiste à surveiller votre propriété durant vos congés. N'hésitez pas à vous renseigner en mairie.

Quant à l'activité communale, elle continuera durant l'été. Ainsi, les projets lancés en début d'année avancent :

-Nous avons obtenu l'autorisation pour implanter de nouvelles caméras au sein de la commune, et nous venons de recevoir une notification de l'état nous attribuant la subvention demandée (48 129.04 €). Nous allons donc pouvoir lancer les travaux d'ici la fin de l'année et mettre en œuvre la vidéoverbalisation en même temps.

-Le mur de soutènement du cimetière, endommagé lors des épisodes pluvieux de l'année dernière doit être entièrement renforcé et rénové d'ici le mois de novembre. Le coût de ce chantier est de 37 860 €.

-Le projet d'acquisition de la petite ferme, est toujours en cours.

-Les démarches relatives à la division du terrain de l'ancienne école sont aussi en cours. Les deux parcelles devraient être commercialisées avant la fin de l'année.

-Nous avons déposé une demande de subvention afin d'implanter des ralentisseurs dans la Grande Rue pour sécuriser les abords de la route départementale 404 qui traverse le village. Nous espérons avoir l'aval du département sur le projet déposé, tant au niveau financier que matériel. Car ce n'est pas chose simple de réaliser des travaux sur de la voirie départementale...

Pour terminer, et avant de vous souhaiter de bonnes vacances, je tenais à remercier par avance les Nantolétains qui respectent et qui respecteront durant l'été, la tranquillité de tous en limitant, les désagréments liés aux animaux, aux outils thermiques et aux bruits de voisinage. Il faut s'amuser et se détendre, certes, mais le bruit intempestif des moteurs ou autres, peut déranger, alors soyez compréhensifs.

L'Équipe Municipale et moi-même vous souhaitons un très bel été.

Le Maire, Yannick URBANIAK

COLLECTE DES DÉCHETS

En raison des épisodes de chaleurs durant la saison estivale, les **collectes d'ordures ménagères et de déchets verts seront effectuées le matin au lieu de l'après-midi, du 25 juin au 6 septembre inclus**. L'objectif est de préserver la santé des agents de collectes. En cas de besoin, vous pouvez contacter le service environnement de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France au 01.60.54.68.59.

Le prochain ramassage des **encombrants** se déroulera le **Mercredi 28 août 2019**.

RECENSEMENT CITOYEN

Bientôt 16 ans ? Pensez à venir en mairie muni de votre pièce d'identité et du livret de famille de vos parents pour vous faire recenser. **Cette démarche est obligatoire** et nécessaire à l'inscription au permis de conduire, aux examens... Si vous ne pouvez vous déplacer en mairie, vous pouvez effectuer la démarche sur le site internet www.service-public.fr

ENFANTS MINEURS : AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE (AST)

L'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale **est rétablie depuis le 15 janvier 2017**. L'enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter sa pièce d'identité valide, le Cerfa n°15646 signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale et la photocopie du titre d'identité du parent signataire.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES (OTV)

Comme chaque période de vacances scolaires est propice aux cambriolages, la Police Nationale reconduit **l'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES (OTV)**. Avant votre départ, remplissez un formulaire OTV en mairie qui sera ensuite transmis au commissariat de Villeparisis. Des patrouilles seront organisées dans les zones d'habitations délaissées, afin d'assurer un maximum de dissuasion à l'encontre des cambrioleurs. Soyez solidaires de vos voisins: une surveillance mutuelle des appartements ou des maisons est le premier pas vers une sécurité efficace. Pour tous renseignements : Commissariat de Villeparisis ☎ 01.60.21.36.50. **En cas d'urgence, composez le 17.**

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP) ITINÉRANTE

Prochaine permanence en mairie de Nantouillet : **Lundi 09 Septembre 2019 de 14h à 17h**

SANS RENDEZ-VOUS. Informations auprès de **Céline LANSOY - Conseillère MSAP Itinérante de la CCPMF - 07 87 08 67 22 - msap.itinerante@cc-pmf.fr**. La MSAP a pour objectif de répondre aux besoins des habitants en matière de services publics (emploi, information et orientation pour les démarches administratives et/ou sociales...).

BRUITS DE VOISINAGE

En cette période estivale, nous vous rappelons les termes de l'arrêté n°38-2013 :

- **Les bruits gênants** par leur intensité, leur durée, leur caractère agressif et répétitif (emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore par haut-parleurs, réparations ou réglages de moteur...) **sont interdits,**
- **Les travaux** de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique...) **ne peuvent être effectués que de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 pendant les jours ouvrables, de 9h à 12h et de 15h à 19h les samedis et de 10h à 12h les dimanches et jours fériés,**
- **Les propriétaires d'animaux**, et en particulier les chiens, **sont tenus de prendre toutes mesures pour éviter une gêne du voisinage.**

En cas de non-respect de ces dispositions, contactez le commissariat de Police de Villeparisis au 01.60.21.36.50.

FÊTE NATIONALE

La Municipalité et le Comité des Fêtes organisent la Fête Nationale, Samedi 13 Juillet 2019 à partir de 19 heures. Repas / Soirée Dansante / Feu d'artifice. Pensez à réserver ! Attention: afin de respecter les directives de la Direction Générale de l'Aviation Civile, le **Feu d'Artifice débutera à 22h45.**

WEEK-END À MADRID

Il reste quelques places pour le week-end à Madrid les 12 et 13 Octobre 2019, inscrivez-vous en mairie avant le 12 juillet 2019.

CANICULE

Depuis 2017, le centre communal d'action sociale (CCAS) a mis en place un registre nominatif afin de veiller sur les plus fragiles, lors des épisodes caniculaires. Les personnes de plus de 60 ans ont reçu un courrier leur proposant de s'y inscrire. Si vous souhaitez figurer dans ce registre et que vous n'avez pas reçu de courrier du CCAS, n'hésitez pas à vous signaler en mairie.

TROPHÉE ZÉRO PHYT'EAU

Le 12 juin, au château de Blandy-les-Tours, se déroulait la remise des trophées « Zéro Phyt'Eau » organisée par le Département de Seine-et-Marne. La Commune de Nantouillet fait partie des lauréates.

Ce trophée a pour but de mettre en avant :

- les solutions techniques, organisationnelles et financières proposées par l'association AQUI'Brie et le Conseil départemental de Seine-et-Marne et développées dans les collectivités, notamment le réaménagement des cimetières au zéro-phyto ;
- le témoignage de collectivités spécifiquement sur ces travaux, et sur une approche novatrice en s'appuyant sur une démarche participative avec les habitants.

A la suite des différentes interventions, Yves JAUNAUX, Vice-président du Département de Seine-et-Marne en charge de l'environnement et du cadre de vie, et Béatrice RUCHETON, Conseillère départementale du canton de Fontainebleau, ont remis le trophée à 28 communes. Cette récompense comprend un diplôme, des panneaux d'information, des gilets et un kit de communication afin de donner des supports à ces collectivités pour leur communication sur le sujet.



Remise du Trophée « Zéro Phyt'Eau », le 12 Juin à Blandy-les-Tours



Patrick MARTIN, entouré de Béatrice RUCHETON et d'Yves JAUNAUX



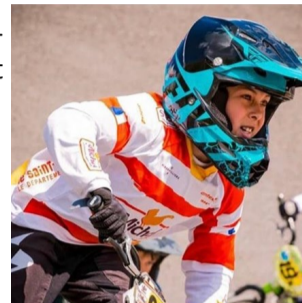
CHAMPIONNATS D'EUROPE ET DU MONDE DE BMX

Une nouvelle fois, Néo, jeune Nantolétain s'est démarqué dans le domaine du BMX, en décrochant sa qualification pour le championnat d'Europe à Valmiera, en Lettonie et le championnat du Monde à Zolder, en Belgique.

Comme l'année dernière, il compte sur votre aide pour défendre les valeurs du sport.

Ses parents ont ouvert une cagnotte Leetchi, accessible à l'adresse suivante :

<https://www.leetchi.com/c/championnat-deurope-et-du-monde-de-bmx-lettonie-et-zolder-neo-ifiantepia>



Quel que soit le résultat de ces championnats nous félicitons d'ores et déjà Néo pour sa persévérance et sa détermination!

PLAN CLIMAT : DONNEZ-VOTRE AVIS !

Les réunions de concertations autour du Plan Climat de la Communauté de Communes sont terminées. Mais la concertation continue! Faites-part aux services de la Communauté de Communes de vos remarques et suggestions en leur écrivant à: contact@cc-pmf.fr.

Quelle est votre vision du territoire en 2050 ? Comment diminuer notre empreinte écologique? Quelles actions à mettre en œuvre pour relever le défi de la transition énergétique?

Vous pouvez consulter la présentation de la dernière réunion sur le site de la Communauté de Communes : www.cc-pmf.fr

ATTENTION LE MOUSTIQUE-TIGRE EST PRÉSENT EN ÎLE-DE-FRANCE !

Le Département de Seine-et-Marne est classé en niveau 1 du plan national anti-dissémination des virus chikungunya, de la dengue et du zika. Ce niveau signifie que le moustique tigre est implanté et actif.

Adoptez les bons gestes pour ne pas le laisser s'installer: Eliminer les endroits où l'eau peut stagner (déchets-verts, pneus usagés, encombrants...), Vider les récipients contenant de l'eau (arrosoirs, soucoupes...), Changer l'eau des plantes et des fleurs chaque semaine, Vérifier le bon écoulement des gouttières, Couvrir les réservoirs d'eau (bidons, citernes, bassins...) et les piscines hors d'usage. Pour en savoir plus : <https://tinyurl.com/y5g8xn6f>

DÉMARCHAGE INTEMPESTIF ET ABUSIF

Plusieurs d'entre vous nous ont signalé du démarchage abusif par téléphone et/ou à domicile, notamment dans le domaine des bilans énergétiques. Une nouvelle fois, sachez que la Mairie ne cautionne aucune démarche de ce type. Dans tous les cas, **ne signez jamais aucun document émanant de ces démarcheurs!**

N'hésitez pas à signaler la société en question sur bloctel.gouv.fr afin de ne plus être incommodé par du démarchage intempestif!

LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

Confidentiel et gratuit, le Dossier Médical Partagé (DMP) donne à chaque patient un regard complet sur ses données de santé. Ce carnet de santé numérique, véritable outil de coordination des soins et mémoire de votre santé, permet de centraliser toutes vos données médicales et d'y accéder à tout moment en toute sécurité.

De plus, avec le DMP, les professionnels de santé disposent et partagent leurs informations fiables et régulièrement actualisées pour prendre en charge leurs patients au quotidien mais aussi intervenir plus efficacement en cas d'urgence.

Simple et rapide à créer, quelques minutes suffisent à chaque bénéficiaire d'un régime social pour ouvrir son DMP:

-En quelques clics sur le site www.dmp.fr,

-Directement dans une pharmacie,

-Ou à l'occasion d'un rendez-vous dans une agence de l'Assurance Maladie.